

## Aspects financiers

### Frais des études ES TVV

<b>Taxe d'inscription</b> <b>CHF 150.-</b>	<p>Les frais d'inscription concernent tous les étudiant·e·s. Ils ne sont pas remboursés en cas de renonciation. Ils sont à payer pour la prise en charge de votre dossier sur le compte suivant :</p> <p>IBAN : CH62 0900 0000 1001 5172 4 - SWIFT / BIC : POFICHBE en mentionnant : « frais d'inscription ES ».</p>
<b>Frais d'admission sur dossier</b> <b>CHF 500.-</b>	<p>Les candidat·e·s à une procédure d'admission sur dossier sont astreint·e·s à une taxe d'inscription. Elle couvre les frais administratifs de la démarche ainsi que les coûts de l'entretien professionnel. La taxe est non remboursable.</p>
<b>Coût par semestre</b> <b>Ecolage CHF 360.-</b> <b>Frais CHF 500.-</b> <b>(+ voyage CHF 200.-)</b> <b>(+ AgriTOP CHF 240.-)</b>	<p>Chaque semestre commencé est dû.</p> <p>Facturation semestre impair : en juillet -&gt; à payer fin août</p> <p>Facturation semestre pair : en janvier -&gt; à payer fin février</p> <p>Le voyage est facturé avec le 2<sup>ème</sup> semestre (+ éventuellement 4<sup>ème</sup> semestre). Les frais pour l'inscription à AgriTOP sont facturés au 1<sup>er</sup> semestre.</p>
<b>Inscription hors délai</b> <b>CHF 100.-</b>	<p>Les inscriptions tardives sont soumises à un supplément pour les frais administratifs supplémentaires nécessaires.</p>
<b>Répétition procédure de qualification</b> <b>Examen final CHF 150.-</b> <b>Soutenance TD CHF 150.-</b>	<p>En cas de répétition d'une partie de la procédure de qualification, chaque examen répété ou la soutenance au travail de diplôme est facturé.</p>
<b>Maintient inscription</b> <b>CHF 150.-</b>	<p>Cette taxe est perçue pour l'étudiant·e qui a interrompu ses études ou qui reporte des examens. Elle lui permet de bénéficier des ressources de l'école (compte institutionnel, accès au Cyberlearn et licence MS office 365).</p>